

Chronique finistérienne des faits et bruits autour de l'Ecole en 1884(à suivre)

1. Les concours d'entrée aux écoles normales de Quimper

Le ministre de l'instruction publique vient de décider que l'ouverture de la session d'examens pour l'admission aux écoles normales d'instituteurs n'aurait lieu que le 31 juillet au lieu du 23 du même mois.

La session d'examens pour l'admission aux écoles normales d'institutrices reste fixée au 23 juillet.

Le Finistère, 7 mai 1884

2. L'ouverture de l'Ecole normale de filles à Quimper*

A la rentrée scolaire prochaine, s'ouvrira à Quimper une Ecole normale de filles pour la préparation des institutrices laïques. Les jeunes filles qui sortiront de cet établissement brevetées seront placées avant toutes les autres. La durée des études sera de trois ans. L'Ecole sera gratuite.

Un concours d'admission pour le recrutement des élèves aura lieu dans quelques mois. Les personnes qui désireraient s'y présenter sont priées de se faire inscrire dès à présent. Elles n'ont qu'à faire parvenir leurs pièces à M.l'inspecteur primaire. Pour pouvoir se présenter à l'examen d'admission, il faut être pourvue du certificat d'études ou du brevet, et avoir au moins 15 ans avant le premier octobre de l'année dans laquelle on se présente.

Cette année, une exception pourra être faite en faveur des jeunes filles de 16 à 19 ans qui seraient déjà pourvues du brevet simple et qui, voulant préparer leur brevet supérieur, désireraient aller à l'Ecole normale. Au lieu de trois ans d'études elles n'en feraient que deux ; on les admettrait en deuxième année dès le début.

Le Finistère, 26 avril 1884

* Cette rentrée ne semble pas avoir eu lieu !

3. Les brevets de capacité

Dans ses dernières séances, le Conseil supérieur de l'instruction publique a émis le vœu que la réforme des brevets de capacité de l'enseignement primaire fût mise à l'étude. Tout le monde, en effet, est à peu près unanime aujourd'hui à reconnaître qu'il y a lieu d'apporter des modifications plus ou moins profondes aux examens,

aux programmes, aux conditions d'inscription et d'admission des candidats, au mode de jugement des épreuves.

Toutefois, on diffère sur la nature des mesures à prendre pour rendre utile et pratique la réforme demandée. M. le ministre de l'instruction publique a cru qu'il était bon de reprendre, dès à présent, les diverses questions qui se rattachent à cet ordre d'idées ; il vient, en conséquence, d'adresser, en date du 8 mai une circulaire aux recteurs d'Académie, pour les prier de provoquer, sur les réformes à introduire dans les examens de brevets de capacité, les observations et les propositions des inspecteurs d'Académie, des directeurs et directrices des Ecoles normales et des commissions primaires.

M. le ministre de l'instruction publique appelle plus particulièrement l'attention des recteurs sur les trois questions suivantes :

1° Nombre, nature et degré des divers brevets de capacité ; programme correspondant à chacun d'eux;

2° Examens: dont, forme, lieu, organisation des examens ; nombre et nature des épreuves ; mode de correction ;

3° Commissions d'examen : leur composition, mode de nomination.

Le ministre, à la fin de sa circulaire, recommande aux recteurs de lui envoyer le travail qui concerne leurs propositions et celles de leurs collaborateurs pour le mardi 1^{er} juin, au plus tard.

Le Finistère, 21 mai 1884

4. La guérison de la rage

M. *Pasteur* vient de résoudre un problème dont la solution, désirée depuis longtemps, intéresse au plus haut point l'humanité. Après trois ans de recherches et d'études assidues il est arrivé à découvrir le remède contre la rage. M. *Pasteur* n'a eu recours contre la rage à aucun moyen qui rappelle de près ou de loin les méthodes curatives employées par ses devanciers. Il n'a point perfectionné le système chirurgical de cautérisation à l'aide du feu, de l'acide sulfurique ou du chlorure d'antimoine. Il a encore moins cru nécessaire de chercher des remèdes spécifiques, tel que le sulfate de quinine combiné avec l'extrait d'opium. M. *Pasteur* sait à quoi s'en tenir depuis longtemps sur la valeur tout à fait nulle de ces substances quand il s'agit de la rage.

L'illustre savant a observé que le virus de la rage s'atténue chez certaines espèces animales, tandis qu'il se développe considérablement chez d'autres espèces. Ainsi le lapin est toujours très atteint par la rage, qui a beaucoup moins d'action sur le singe, En transportant, en transfusant le virus de l'animal le plus sujet à la maladie à celui qu'elle éprouve le moins, M. *Pasteur* est arrivé à diminuer le virus au point de lui enlever toute nocuité. C'est là de la *vaccine* d'un genre tout spécial.

Il va sans dire par conséquent que M. *Pasteur* ne saurait arrêter un accès de rage, une de ces attaques qui précèdent directement la mort du sujet contaminé. C'est seulement durant la période d'incubation que l'on pourra agir. C'est le développement du mal que désormais il sera facile d'arrêter. C'est donc par la vaccination, faite en temps utile, que l'on arrivera à être préservé ou à guérir de la rage. M. *Pasteur* a sollicité de l'académie des sciences la nomination d'une commission à laquelle il soumettrait les animaux sur lesquels il a

fait ses expériences. Il croit, du reste, que cette enquête sera favorable et que sa découverte pourra entrer dans la thérapeutique humaine.

Brillat-Savarin a dit, quelque part, que la découverte d'un mets faisait plus pour le bonheur de l'humanité que la découverte d'une étoile ; que pourrait-on dire alors de la magnifique conquête que *M. Pasteur* vient de réaliser dans le domaine médical ?

Le Finistère, 24 mai 1884

5. Les travaux de l'école normale de Quimper à l'exposition du Concours régional de Brest

L'Union républicaine, à propos de l'exposition scolaire qui a eu lieu au Concours régional de Brest apprécie ainsi qu'il suit les envois faits à cette exposition par l'école normale de Quimper.

L'école normale de Quimper a exposé une série de devoirs de français dont les sujets sont parfaitement choisis et qui portent des corrections très précieuses pour les élèves. Le professeur a droit à nos félicitations.

Nous avons examiné avec beaucoup de soin les registres de conférences hebdomadaires exposés par les écoles de Rennes et de Quimper. De création toute récente, cet exercice a pour objet

d'habituer nos futurs maîtres à parler, à discuter, à se faire une opinion et surtout à traiter un sujet devant des élèves dans un temps donné et conformément à des principes pédagogiques professés par un professeur spécial. C'est un apprentissage de ce qu'ils auront à faire plus tard dans les écoles. Le registre de Quimper est plus complet que celui de Rennes. Il contient, outre le sommaire de la leçon faite, les observations des élèves-maîtres qui l'ont entendue, celles des professeurs qui y ont assisté et une appréciation générale du directeur.

Les promenades scolaires et scientifiques sont en honneur partout maintenant. Les comptes rendus que nous avons trouvés dans les travaux de l'école normale de Quimper nous prouvent que cet établissement en a déjà fait plusieurs ; nous ne pouvons que l'engager à persévérer dans cette voie. Puisse-t-il donner à ses élèves le goût de ces promenades, pour que, devenus directeurs d'une école, ils en fassent faire eux-mêmes aux enfants qu'on leur aura confiés.

Le Finistère, 16 juillet 1884

6. Les concours d'admission aux écoles normales de Quimper

Les épreuves pour le concours d'admission à l'école normale des **filles** de Quimper auront lieu le 23 juillet prochain, à 8 heures du matin, Hôtel de la Préfecture.

Le concours d'admission à l'école normale des garçons aura lieu le 31 juillet prochain.

Le Finistère, 19 juillet 1884

7. L'instruction primaire

L'œuvre la plus méritoire de la République, nous l'avons dit souvent, mais nous ne saurions trop le répéter, c'est l'admirable expansion de l'instruction primaire. Par suite de cet enseignement, les masses profondes de la nation ont été, pour ainsi dire, appelées à une vie nouvelle. La République, tout en s'occupant de leur bien être matériel, n'a cessé d'avoir en vue leurs besoins moraux.

Elle a voulu faire en même temps que des hommes libres, des citoyens éclairés.

Jamais, lisons-nous dans le rapport quinquennal, que le ministre de l'instruction publique vient d'adresser à M. Grévy, jamais, l'opinion publique ne s'était préoccupée avec tant de sollicitude de l'enseignement primaire ; jamais peut-être dans tous les rangs de la société et dans tous les partis, l'émulation n'a été plus grande que de nos jours. C'est ce qu'attestent la place qu'ont occupée les questions d'enseignement dans les débats parlementaires, l'importance des lois qui ont été votées, la libéralité avec laquelle le Parlement a voté les services de l'instruction publique.

A son tour, la statistique nous apporte la preuve que ce mouvement des idées s'est traduit dans les faits et que le pays a obtenu des résultats qui répondent à ses efforts. Voici ce que nous apprend l'*Officiel* de dimanche.

En 1877, il y avait en France 71,547 écoles primaires de tout ordre, non compris les écoles maternelles ; nous en trouvons 75,635 en 1882.

Il y avait 110,709 instituteurs et institutrices en 1877; nous en trouvons 124,965 en 1882.

Le nombre des élèves inscrits s'est élevé, pendant cette période, de 4,716,935 à 5,341,211, sans compter les 614,384 enfants qui sont dans les écoles maternelles. Le progrès a continué, et l'année 1882-1883, dont nous connaissons aujourd'hui les résultats, accuse un nouvel accroissement de 90,940 inscriptions.

Un des faits particuliers à cette période est la transformation d'une partie des écoles publiques congréganistes en écoles laïques.

Les 13,205 écoles publiques congréganistes qui existaient en 1877 se trouvent réduites en 1882, par suite des votes des conseils municipaux en faveur de la laïcité, au chiffre de 11,265, soit une diminution de 1,940.

De tels résultats n'ont pas été obtenus sans sacrifices :

Le budget de l'instruction primaire pour 1882 s'élève au chiffre de 132 millions . Dans cette somme, la participation de l'Etat est de 87 millions 1/2 ; celle des départements de 17 millions 1 /2 ; celle des communes, — sans y comprendre leurs dépenses facultatives et extraordinaires, — de 27 millions.

Il faut encore ajouter à ces dépenses les subventions considérables que l'Etat accorde aux communes pour la construction d'écoles primaires sur les fonds de la *Caisse des lycées, collèges et écoles primaires*.

Ce sont là de lourdes charges : mais qui donc oserait reprocher à la République de les avoir assumées, si ce n'est ce parti pour qui la diffusion de lumières est un cruel reproche de l'obscurantisme qu'on pratiquait sous les rois ?

Le Finistère, 26 juillet 1884

8. L'enseignement primaire dans le Finistère

Le ministère de l'instruction publique vient de faire publier un résumé de la situation de l'enseignement primaire en France. Nous trouvons dans ce travail des renseignements très intéressants, qui vont nous permettre de constituer un véritable tableau de la situation de notre département, au point de vue de l'enseignement primaire.

Le Finistère, qui a 6,722 kilomètres carrés de superficie et 681,584 habitants, comprend sept circonscriptions d'inspection primaire. On sait, en effet, qu'outre les cinq inspections placées aux chefs-lieux d'arrondissements, deux postes nouveaux d'inspecteurs primaires ont été créés dans ces dernières années à la résidence de Carhaix et à celle de Landerneau.

Sur nos 290 communes, 276 ont une école publique au moins, située au chef-lieu : 4 communes sont réunies à d'autres pour l'entretien d'une école publique; 9 sont encore sans école; une commune a une école libre, mais n'a pas d'école publique. Parmi les communes au-dessus de 500 habitants, 49 n'ont pas encore satisfait à la loi qui prescrit l'établissement d'écoles communales de filles.

Il y a dans le Finistère 255 *écoles publiques laïques* de garçons, 109 de filles, 24 mixtes. Total : 388.

Les écoles publiques congréganistes sont au nombre de 13 pour les garçons, et de 105 pour les filles ; les écoles mixtes de même nature sont au nombre de 18. Total : 136.

Quant aux *écoles libres*, elles se composent ainsi qu'il suit :

Ecoles (laïques) de garçons, 4 — Ecoles (laïques) de filles, 33 — Ecoles (laïques) mixtes, 6.

Ecoles *congréganistes* de garçons, 11 — Ecoles *congréganistes* de filles, 33 — Ecoles *congréganistes* mixtes, 3.

Voici maintenant le **dénombrement du personnel enseignant** :

Instituteurs publics laïques — Titulaires, 261 — Adjoints, 222.

Instituteurs publics congréganistes — Titulaires, 13 — Adjoints, 21.

Institutrices publiques laïques — Titulaires, 124 — Adjointes, 77.

Institutrices publiques congréganistes — Titulaires, 123 — Adjointes, 96.

Instituteurs libres laïques — Titulaires, 3 Adjoints, 0.

Instituteurs libres congréganistes — Titulaires, 11 — Adjoints, 84.

Institutrices libres laïques — Titulaires, 40 — Adjointes, 41.

Institutrices libres congréganistes — Titulaires, 64 — Adjointes, 193.

L'Ecole normale de Quimper, fondée en 1873, comptait 52 élèves pendant l'année scolaire 1882-83.

Le nombre des classes, dans les écoles publiques est de 944 dans les écoles libres, de 366. Total : 1,310.

Les écoles publiques sont fréquentées par 41,109 garçons et 26,910 filles; les écoles libres par 4,452 garçons et 10,482 filles. Total général des élèves : 82,953.

Sur ce nombre, les *écoles publiques laïques* ont : 37,436 garçons et 11,969 filles ; les *écoles publiques congréganistes*, 3,673 garçons et 14,941 filles.

Les écoles libres laïques ont 243 garçons et 2,058 filles ; les écoles libres congréganistes, 4,209 garçons et 8,424 filles.

Vingt-cinq écoles de hameau existent actuellement dans le Finistère. Ce nombre sera élevé à près de **cent** par la construction des écoles nouvelles auxquelles le Gouvernement a consacré un crédit spécial de douze cent mille francs pour notre département.

Le nombre total des élèves qui fréquentent aujourd'hui nos écoles de hameau est de 2,386.

L'utile institution des **écoles maternelles** est encore peu développée dans le Finistère. On n'en compte que 18, dont 4 laïques et 14 congréganistes; plus 11 écoles libres: 3,486 garçons et 3,783 filles y sont inscrits.

Dans le personnel enseignant des écoles publiques (1), on compte 252 titulaires laïques brevetés, un seul non pourvu du brevet; 209 adjoints brevetés, 24 non brevetés; 13 titulaires congréganistes brevetés ; 10 adjoints congréganistes brevetés et 11 non brevetés.

Institutrices titulaires laïques brevetées, 119; non brevetée, 1. — Adjointes laïques brevetées, 76 ; non brevetées, 5. — Institutrices

congréganistes titulaires brevetées, 82 ; non brevetées, 40. — Adjointes congréganistes brevetées, 78; non brevetées, 19.

Dans les écoles libres laïques, tous les maîtres sont brevetés. Dans les écoles libres congréganistes, on trouve 63 adjoints brevetés et 21 non brevetés. — Parmi les institutrices libres congréganistes, 38 titulaires sont brevetées, et 26 non brevetées ; 149 adjointes sont brevetées, et 44 non brevetées.

Les **bibliothèques populaires des écoles** sont, dans le Finistère, au nombre de 115 ; elles réunissent un total de 9,762 volumes, et le nombre des prêts de livres s'est élevé, en 1883, à 10,001. Il y a beaucoup à faire encore pour que ces bibliothèques atteignent les mêmes chiffres et rendent les mêmes services que dans la plupart des autres départements.

Les bibliothèques pédagogiques sont au nombre de 19, dotées de 3846volumes.

Le nombre des **caisses d'épargne scolaire** est de 180 : Les livrets s'élèvent au chiffre de 4,432, qui représentent, en sommes inscrites, une valeur de 130,052 francs.

Il y a 313 **caisses des écoles**; leurs recettes se chiffrent par 43, 547fr., leurs dépenses par 29,707fr., en 1883.

Les **sociétés de secours mutuels des instituteurs et institutrices** comptent, dans le département, 1,137membres, et possèdent en caisse (y compris les versements à la caisse de retraite pour la vieillesse et autres dépôts) une somme totale de 82,615 fr.

En 1883, le **certificat d'études primaires** a été accordé à 598 garçons sur 1,085 candidats et à 398 filles sur 652 candidates.

Enfin, 73 communes ont des **cours d'adultes** pour les hommes ; 15 communes pour les femmes.

Complétons ce travail par quelques indications sur le nombre des illettrés du Finistère.

Parmi les conscrits de la classe 1882, on a relevé, sur 6,101 conscrits examinés, 3,636 sachant au moins lire, et 2,465 ne sachant pas lire ; soit une proportion de 59,6 pour 100 des premiers. Le chiffre total de la classe était de 6,515 ; mais il y a eu 414 conscrits dont on n'a pu vérifier l'instruction.

Parmi les conjoints qui se sont présentés à l'état-civil en 1880, 2,810 hommes et 1,911 femmes ont signé leur acte de mariage ; 3,006 hommes et 3,905 femmes ont déclaré ne pas savoir signer.

Dans cette double statistique (degré d'instruction des conscrits et des conjoints), nous avons le regret de constater que le Finistère arrive au dernier rang des départements français : 87^e sur 87 !

(I) les différences entre ces chiffres et ceux que nous avons précédemment donnés sur le nombre total des maîtres s'expliquent par cette circonstance que dans le premier calcul les maîtres des écoles de hameau figurent tous comme titulaires, tandis qu'ici ils sont ramenés à leurs titres respectifs de titulaires ou d'adjoints.

Nous sommes loin, comme on le voit, de la place que mérite notre département et qu'il occupera sans doute un jour. Mais il serait injuste de méconnaître les progrès accomplis pendant ces dernières années et qu'attestent les chiffres mêmes que nous avons cités plus

haut. Attendons que la génération qui s'élève arrive à l'âge d'homme, et nous aurons sans doute beaucoup moins d'ignorants à présenter pour la conscription, comme pour le mariage. Déjà les parents illettrés comprennent eux-mêmes de quel prix est l'instruction, et il n'y a plus guère de famille qui s'abstienne volontairement d'envoyer à l'école ses enfants. Pour la plupart des récalcitrants, ce n'est plus qu'une question de distance, et le Gouvernement, va la résoudre dans de nombreuses communes en mettant des écoles de hameau à la portée de ceux qui sont trop éloignés de l'école du bourg. Ce sera un grand point d'acquis : comptons, pour faire le reste, sur l'intelligence de nos populations et sur le dévouement de nos instituteurs.

Le Finistère, 30 juillet 1884

9. Discours de la distribution des prix au Collège de Quimper

Distribution des prix du Collège : discours de M. *Legendre*.

Messieurs,

Vous allez, nous quitter, les uns pour quelques mois, les autres pour toujours, tous heureux d'avoir achevé votre tâche. Mais avant l'heure du départ, laissez-moi vous adresser une grave question : Vous êtes-vous quelquefois demandé pourquoi vos familles vous ont confiés à nos soins? Est-ce pour faire de vous des bacheliers ? Est-ce seulement pour vous mener à la longue et pénible conquête d'un diplôme? — Peut-être !

Mais est-ce bien là le but véritable de l'ambition paternelle? Non, Messieurs; à coup sûr on a dû rêver pour vous mieux que la possession d'un parchemin. Ce qu'on exige de vous, je vais vous le dire, ou plutôt Montaigne vous le dira pour moi : « Le but suprême de l'éducation, c'est d'être meilleur et plus sage. »

Suivons donc quelques instants *Montaigne* dans ce brillant Chapitre des Essais, où il traite de l'Institution des Enfants.

Pas plus que nous, il ne veut faire de son élève un savant, si ce n'est toutefois « en ces matières dont on ne s'enquiert pas assez d'ordinaire, j'entends l'art de diriger son esprit vers la vérité et la vertu. »

En effet, que vous servira, Messieurs, d'expliquer et de savoir les belles pages de Démosthène ou de Platon sur le patriotisme, les brillantes périodes de Cicéron et les nerveux préceptes de Sénèque sur l'Amitié, si de cette fine fleur de grands sentiments vous ne retenez que l'expression, inutile ornement de votre mémoire, et si vous dédaignez la forte et saine nourriture du cœur qu'elle contient.

Nous nous enquérons volontiers au sujet du tel ou tel — « Sait-il du grec ou du latin ? Écrit-il en vers ou en prose? » Ce dont il faut s'enquérir, nous dit Montaigne, c'est de savoir qui est mieux savant et non qui est plus savant. »

Voilà le but pratique entre tous que notre auteur assigne à l'éducation : « Que doivent apprendre les enfants, se demande-t-il » et il répond avec Agésilas - « Ce qu'ils doivent faire étant hommes. »

Qu'est-ce à dire, Messieurs, sinon qu'il faut que toutes les études de l'enfant soient dirigées du telle sorte qu'il rapporte du collège non pas un esprit bourré de ces notions indigestes qui

surchargent l'intelligence au lieu de la nourrir, mais un bon sens éclairé, une volonté droite, capable de la guider à travers les écueils de l'existence.

Montaigne veut surtout que son élève se rende compte de ses pensées ; il proscrit cette science des mots, cette soumission servile à un enseignement purement fondé sur la mémoire qui était le fléau du son époque. Il ne veut pas — comme il dit en son style un peu gaulois — « que le maître criaille sans cesse à ses oreilles, comme qui verserait dans un entonnoir » — mais bien qu'il forme son élève à une appréciation raisonnée de tout ce qui fait l'objet de ses études. Il faut que de ses études l'enfant rapporte des idées personnelles, il faut que son jugement s'emplisse. « Les abeilles, dit Montaigne, pillent de çà de là les fleurs ; mais elles en font après le miel, qui est tout leur ; ainsi, les pièces empruntées d'autrui, notre écolier les transformera et confondra pour en faire un ouvrage tout sien, à savoir son jugement. »

Je pense n'être contredit par personne, si je déclare que ces excellents préceptes de Montaigne, notre premier grand forgeron d'idées, sont encore les principes de notre enseignement universitaire. Comme notre aimable ancêtre, nous aussi nous voulons former des hommes de sens et de cœur. Messieurs, quand l'Université vous reçoit des mains de vos parents, elle sait quelle grave mission lui incombe : elle sait qu'elle ne doit pas seulement meubler vos esprits de science, mais surtout concourir à l'œuvre sainte par excellence, dont vos familles se réservent légitimement la plus belle part, je veux dire à élever vos cœurs par le commerce journalier des nobles pensées qui débordent à chaque page dans les auteurs classiques qui font l'objet de vos études ; à affermir vos intelligences par un usage judicieux de la critique, à laquelle chaque jour les interrogations de vos maîtres vous convient.

Mais comment obtenir de l'étourderie et de l'indolence naturelles à l'enfant cet effort en apparence si pénible? Comment dresser l'élève à réfléchir et à juger par lui-même ?

Montaigne recommande à cet effet trois moyens: les voyages, l'étude de l'histoire et l'étude de la philosophie.

C'est une bonne et vieille maxime que les voyages forment la jeunesse. « Frotter et limer sa cervelle contre celle d'autrui » est à coup sûr une bonne chose, et l'on apprend mieux en lisant dans le grand livre du monde qu'en feuilletant les poudreux volumes où gambadent souvent plus de phrases que d'idées. Voyagez, Messieurs, pour étudier les mœurs et les idées des différents peuples ; à ce commerce vous perdrez les préjugés étroits de l'homme dont l'existence est bornée aux limites de sa province ; vous y gagnerez plus d'ampleur dans les idées, j'ajouterai même un plus grand amour des autres hommes. A vous surtout je le dirai, Bretons, voyagez ! Si j'osais soutenir que c'est un défaut d'aimer trop son pays, je vous ferais ce reproche. Sans doute, c'est un des plus beaux de l'Europe ; il n'en est guère d'aussi pittoresques et d'aussi poétiques avec ses vastes landes aux tons puissants, ses roches noires et le majestueux Océan qui l'entoure. Mais derrière il y a encore la grande France.

Visitez ensuite nos autres provinces ; car il est naturel de connaître sa maison mieux que celle de son voisin. Dans le Nord vous pouvez vous faire des idées sur le grand commerce et sur la haute industrie. Dans le Centre vous verrez ces immenses cultures qui nourrissent presque à elles seules le pays tout entier ; dans le Midi enfin ces coteaux qui depuis bientôt mille ans soutiennent la vie d'un aimable vieillard : le vieux rire gaulois, qui, depuis tant de siècles, fait plisser tant de lèvres au doux pays de France.

Visitez ensuite les pays étrangers : Angleterre, Suisse, Espagne ; mais deux surtout : l'Italie pour échauffer votre âme au beau soleil des arts — l'Allemagne... pour ne pas oublier.

Il est à propos, Messieurs, que de bonne heure vous appreniez qu'en dehors des idées et des coutumes de notre France, il s'en peut rencontrer d'utiles chez l'étranger; qu'à côté des chefs d'œuvre de Corneille, de Racine, de Lebrun, il y a place pour ceux de Shakespeare, de Goethe et de Raphaël, afin qu'en gardant soigneusement, comme il est juste, le meilleur de votre affection pour votre patrie, vous ne vous laissiez pas aller à ce dénigrement frivole et trop facile que nous n'évitons pas toujours assez, et qui a pour sources l'ignorance et la présomption.

Mais il ne suffit pas de voyager au milieu des hommes vivants. Il faut encore, Messieurs, s'élancer dans les vastes champs de l'histoire, et demander à cette science les sérieux enseignements qu'elle nous tient en réserve. Là vous apprendrez à voir les choses en grand, à sortir de vous-mêmes; ou du moins à vous voir vous-mêmes dans toute votre petitesse en face de l'immensité du monde. « Ce grand monde, dit Montaigne, c'est le miroir où il nous faut regarder pour nous connaître de bon biais. Somme, je veux que ce soit le livre de mon écolier. Tant d'humeurs de sectes, de jugements, d'opinions, de lois et de coutumes vous apprennent à juger sainement des nôtres et apprennent notre jugement à reconnaître son imperfection et sa naturelle faiblesse. Tant de remuements d'Etats et de changements de fortune publique nous instruisent à ne pas faire grand miracle de la nôtre... tant de milliasses d'hommes, enterrés avant nous, nous encouragent à ne craindre d'aller trouver si bonne compagnie en l'autre monde... Ainsi du reste. »

Ces quelques lignes, Messieurs, renferment les véritables et précieux fruits de l'enseignement historique : je dis la fermeté de l'âme que, doit nous enseigner la vue des vicissitudes de l'histoire, et l'impartialité de jugement qui résulte naturellement de la comparaison des opinions et des passions humaines dans les différents siècles. Ajoutez-y, si vous en croyez Montaigne, le sang-froid en présence des calamités qui peuvent frapper notre personne ou notre pays, et l'active patience, qui sans se troubler du mal présent, s'occupe de préparer le bien de l'avenir.

L'histoire nous montre encore comment les peuples s'élèvent et comment ils tombent ; elle, nous apprend qu'une nation dégénère quand elle perd le souci de sa dignité et de sa liberté, quand elle met les jouissances matérielles au-dessus du travail et de la vertu. Ne l'oubliez jamais, jeunes gens : un peuple n'est vraiment grand que quand chacun de ses citoyens est pénétré de la nécessité de contribuer pour sa part au progrès matériel et moral de tous. Vous qui êtes les hommes de demain et les citoyens de l'avenir, faites la patrie grande et florissante, consolez la des défaillances d'autrefois et des blessures d'hier en donnant dans votre vie l'exemple, de l'amour de la liberté et du respect du devoir !

Le devoir, Messieurs ! Savez-vous ce que signifie ce grand mot, le plus grand et le plus saint de tous ? Ecoutez encore Montaigne, car c'est là la connaissance et la pratique du devoir qui forme la dernière et la plus importante partie de son plan d'éducation. Pour lui, la science qui dépasse toutes les autres c'est la science de la vie et de la vertu, c'est la philosophie ; non pas cette philosophie aride et creuse de la scholastique, toute hérissée de formules abstraites et de subtilités pédantesques, « fantôme à étonner les gens ». Non la philosophie a des sentiers aisés et doux fleurants, elle n'est qu'un commerce habituel avec la sagesse. Elle a pour but la vertu qui n'est

pas comme dit l'école « plantée à la tête d'un mont à pic et raboteux ; ceux qui l'ont approchée la tiennent au rebours, logée dans une belle plaine fertile et fleurissante. » Ce gracieux portrait que Montaigne nous trace de la philosophie n'est-il pas fait, Messieurs, pour vous en inspirer l'amour? Montaigne ne veut point de cette philosophie revêche qui enferme l'enfant dans une école et le fait pâlir sur les livres; il la glisse partout dans ses exercices et jusque dans ses jeux. Pour lui, en effet, c'est le devoir d'un sage d'élever le corps en même temps que l'âme. Il les fait dresser tous deux à la fois pour loger un esprit droit dans un corps sain. Et ainsi se trouve complété le triple but que doit se proposer toute éducation sérieuse : former des corps robustes, des esprits justes et des cœurs droits.

Vous parlerai-je encore des conseils que vous donnera cet aimable disciple d'Horace pour traverser virilement les crises de cette vie? J'aime mieux, Messieurs, vous renvoyer à Montaigne lui-même. Vous trouverez chez lui encore bien des choses. Aussi j'aime mieux finir en vous disant ce que vous n'y trouverez pas : « Si Montaigne, dit Guizot, apprend à son élève à se connaître, à se juger lui-même et ceux qui l'entourent ; s'il lui fait connaître ses relations, les devoirs qu'elles lui imposent et les droits qu'elles ne sauraient lui ôter », il néglige de l'initier entièrement à cette grande vérité « que l'homme est dans ce monde pour agir, pour y faire tout le bien dont sa situation le rend capable, et non pour y vivre, content d'une vertu négative et stérile, aussi bornée et aussi faible que son existence et son pouvoir personnel.

Oui, rappelez-vous, jeunes gens, que si vous avez des devoirs envers vous-mêmes, vous n'en avez pas moins envers la société. Les siècles passés vous ont transmis leurs lumières, mais c'est à titre de dépôt ; c'est à condition que vous ferez valoir ce grand héritage

entassé par le génie de tant de générations, non pour votre seul profit, mais pour le profit de l'humanité tout entière; et cette vérité vous doit d'autant plus pénétrer que vous êtes, vous la jeunesse d'aujourd'hui les fils de ceux-là même qui ont proclamé la grande devise républicaine, symbole des croyances nouvelles, et éternel credo de tout homme libre, de ceux qui portent inscrits sur leurs drapeaux les deux plus beaux mots de notre langue : Honneur et Patrie !

Le Finistère, 2 août 1884

10. Le discours de Jules Ferry à Périgueux

M. Jules Ferry, président du conseil des ministres, vient de prononcer au banquet qui lui a été donné à Périgueux un de ces discours sages, francs, dégagés de tout ambage et de tout sous-entendu où se révèlent l'honnête homme et le ministre vaillant.

Nous ne pouvons, à notre grand regret, reproduire ce document tout entier ; nous en donnerons, du moins, les passages les plus saillants, en analysant le reste. Tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir la portée de ces paroles éloquentes ; nous appellerons seulement l'attention de nos lecteurs sur les considérations relatives à notre politique extérieure et sur l'endroit où le ministre déclara nettement que le Cabinet n'est pas avec le radicalisme. Ils trouveront aussi à la fin de ce discours d'utiles indications pour les élections prochaines.

On a annoncé, dit en commençant le ministre, que je devais faire à Périgueux un discours-programme.

« Je crois que cette dernière expression est empreinte de quelque exagération et que le gouvernement que j'ai l'honneur de présider n'en est plus à faire son programme. Voilà bientôt quinze mois qu'il dure, ce qui paraît très long à ceux qui voudraient le remplacer. S'il n'avait pas de programme depuis quinze mois, véritablement il faudrait dire que la France s'est donnée quinze mois de sommeil ou d'imbécilité.

Notre programme, messieurs, nous l'avons apporté dès le premier jour. Ce n'était pas un programme tapageur, il ne contenait pas de grandes phrases, il était simple, il était clair, il était modeste. Nous nous proposons dans une crise d'autant plus douloureuse qu'elle avait plus duré, et qui à mesure qu'elle durait, s'obscurcissait davantage, nous nous proposons, dis-je, d'apporter aux Chambres un programme de gouvernement consistant tout simplement à mettre de l'ordre là où étaient le désordre et la confusion ; à mettre la lumière, l'esprit de suite et la résolution là où depuis quelque temps régnaient l'indécision des idées, la contradiction des opinions, la difficulté de prendre un parti.

C'était une crise d'obscurité très mauvaise pour la République, très inquiétante pour le pays, qui, lorsqu'il ne se sent plus conduit, est porté à perdre le sang-froid. Son histoire en offre trop d'exemples. Très mauvaise aussi au point de vue de l'étranger, qui se prônait à ressentir un grand découragement, faute de savoir où en était la France et quel serait son lendemain.

Nous sommes venus, messieurs, et c'est probablement parce que nous avons été clairs, décidés et simples, que nous avons obtenu la confiance des Chambres.

A ce moment, dit en substance le ministre, il y avait beaucoup de choses en suspens. Cette grande question de l'exécution d'un plan magnifique des travaux publics restait sans solution pratique, les lois sur la magistrature, sur les syndicats professionnels oscillaient entre les deux Chambres et n'aboutissaient pas.

A l'extérieur, nous avons une position difficile, une situation particulièrement tendue vis-à-vis des deux grandes puissances libérales de l'Europe, l'Angleterre et l'Italie.

Messieurs, je demande simplement qu'à côté de ce tableau, on veuille bien placer l'image du moment où nous parlons. Nous avons bien ou mal résolu les questions nécessaires, la plupart d'entre elles au moins, et des plus grosses ; nous avons, je crois, donné de bonnes solutions; mais encore vaut-il mieux donner des solutions médiocres que de n'en pas donner du tout.

Le ministre poursuit en énumérant les diverses questions résolues : celle des travaux publics, celle de la magistrature, celle des syndicats professionnels.

« Enfin, voulez-vous me permettra de le dire — bien que j'aie l'honneur de porter ce lourd portefeuille des affaires étrangères — nous avons une politique extérieure dans les directions diverses où nous poussent nécessairement nos intérêts et nos traditions.

Messieurs, nous ne sommes pas seulement une puissance continentale : nul n'ignore que nous sommes la seconde puissance maritime du monde, et, quand on occupe cette situation, on a des intérêts dans l'univers entier. Pour demeurer sur le continent une puissance respectée, il faut bien faire voir qu'on ne laissera porter la main, dans aucune partie du monde, sur aucun des intérêts légitimes de la France.

Nous avons conduit jusqu'à leur terme, je puis bien le dire ici, deux entreprises difficiles. En Tunisie, on peut considérer la question comme définitivement réglée. Elle l'a été dans un concert européen, dans un accord avec les grandes puissances, et, je ne crains pas de le proclamer, au grand honneur de la République. Elle a recueilli là une preuve manifeste de l'estime qu'on a pour elle et du désir sincère et universel que l'on éprouve de rester dans son amitié.

Quant au Tonkin, j'ai le droit de vous dire aujourd'hui, messieurs, que la période militaire est terminée. »

M. Jules Ferry lit, au milieu d'applaudissements répétés, la dépêche du général Millot annonçant la prise de Hong-Hoa puis il continue ainsi :

« Il faudrait que la démocratie, toute la démocratie, se rendit bien compte des conditions dans lesquelles un pays démocratique comme le nôtre, placé au centre de l'Europe, peut exercer sur les destinées de l'Europe, sur le mouvement des esprits et de l'opinion, une influence puissante et salutaire.

On l'a dit, il y a longtemps : quand la France fait défaut en Europe, l'Europe souffre d'un mal qui ressemble à un manque d'équilibre. C'est là une grande vérité ; mais, pour que la France pèse dans cette balance des affaires européennes, il faut qu'elle prenne le parti d'assurer à son gouvernement certaines garanties de stabilité, et de se montrer capable d'esprit de suite et d'esprit de conduite. Je vous demande quel rôle pourrait jouer dans cet ensemble de faits et d'éléments si divers, si multiples, qui s'appelle l'Europe, un gouvernement républicain qui changerait de chefs tous les huit jours, qui n'offrirait aucune base d'entente, de négociation à qui que ce soit.

Mais, messieurs, rendez-vous compte de la situation d'une nation vis-à-vis d'une autre nation ; ce sont deux contractants; il faut donc trouver avec qui contracter. La France républicaine ne peut avoir une politique extérieure qu'à deux conditions : d'abord une certaine stabilité, une certaine permanence dans le pouvoir ministériel, et ensuite, de la part des gouvernants, un certain esprit de suite, de conduite, de décision qui marque une direction déterminée, une politique.

Si nous avons aujourd'hui en Europe une situation meilleure, c'est que le gouvernement appuyé sur la confiance des Chambres qui lui a donné, toutes les fois qu'il leur a fait appel de grosses majorités, a pu parler avec autorité à l'étranger.

Quel est le devoir de ce gouvernement, de ne laisser aucun nuage sur ses intentions. Or, nous n'avons manqué aucune occasion de dire au-dedans et au-dehors avec qui nous sommes et avec qui nous ne sommes pas.

C'est contre l'homme d'Etat qu'on vient de pleurer et de célébrer à Cahors que le drapeau de la division a été d'abord levé.

Nous n'avons donc pas commencé ; mais, puisqu'on a commencé, en vérité cette situation n'a rien pour nous déplaire.

Non, nous ne sommes pas avec tous les républicains, parce que nous ne sommes pas avec toutes les Républiques. Nous ne sommes pas, par exemple, avec les hommes qui travaillent à la révision en Corse avec les bonapartistes.

Nous ne sommes pas avec ceux qui ont pris la triste habitude de mettre leur main dans la main de l'ennemi, afin de renverser ce Cabinet incommode qui ne tient, dit-on, qu'à un fil, mais qui devrait pourtant être considéré même par les républicains les plus

impatients, comme assez républicain pour qu'on ne lui préfère pas résolument le néant et l'anarchie.

Non, nous ne sommes pas avec ces républicains qui, par l'exagération de leur programme, par la violence de leurs opinions, ou bien par le vague menaçant de leurs théories, inquiètent la grande masse républicaine et tranquille dont nous avons les destinées en garde.

Vous pouvez dire qu'elle s'alarme trop facilement, que toutes les idées sont libres et qu'il faut savoir tout entendre. Je réponds qu'il faut prendre son pays comme il est, bien connaître son temps, ne pas oublier l'histoire. C'est avec la peur des idées qu'à une autre époque on a mené aux abîmes la deuxième République.

Quant à nous, nous nous considérerions comme bien coupables si nous ne faisons pas les plus grands efforts pour montrer à cette grande masse du pays, démocratique, laborieuse et tranquille, qu'elle est venue s'asseoir au foyer de la République parce qu'elle a pensé que ce régime pourrait lui donner le gouvernement à la fois le plus fort pour maintenir l'ordre et le plus ouvert à tous les progrès... pour montrer, dis-je, à cette masse du pays que nous sommes résolus à tout faire pour justifier la confiance qu'elle a placée dans la République.

Nous ne sommes pas de ceux qui disent avec ironie que la République a désormais contre elle tous les intérêts, que tout ce qui est finances, magistrature, bourgeoisie est contre la République ; que la République doit être désormais l'appel fait à une seule classe contre toutes les autres ; notre conception est toute différente. La République, vous le savez, vous tous qui y travaillez depuis douze ans, s'est faite autrement, elle s'est faite par l'accord des intérêts et des volontés, par l'esprit de transaction, par l'amour de l'ordre et du

progrès, par la confiance laborieusement et définitivement conquise de ce grand peuple des paysans de France. Je l'ai dit à une autre époque et je le répète, car l'événement m'a donné raison ; *la République sera la République des paysans ou elle ne sera pas.*

Et aujourd'hui que la République a trouvé dans les paysans français sa meilleure assise, prenez garde! N'allez pas, répétant les fautes d'autrefois, éloigner de vous, dans un de ces sourds mouvements, un de ces remous de l'opinion que nul ne peut contenir, ces grandes masses profondes du pays.

Messieurs, quant à nous, nous tiendrons toutes les promesses que nous avons faites ; nous ne sommes pas un gouvernement stationnaire et piétinant sur place. Piétiner sur place, c'est faire preuve d'impuissance, et nous avons, je crois, depuis le peu de temps que nous exerçons le pouvoir, assez agi, assez avancé de questions, assez résolu de problèmes pour qu'on ne nous accuse pas de vouloir arrêter la France sur place ...

Messieurs, il n'est pas possible qu'à la veille des élections municipales nous n'en disions pas un mot. Elles sont prochaines ; elles sont préparées ; leur résultat ne peut pas être facilement discerné, et pourtant il y a un point certain : c'est que ces élections municipales seront hautement, formellement, universellement républicaines. Je n'ai à cet égard aucun doute ; je souhaite seulement, permettez-moi de le dire, qu'elles soient en même temps municipales. Je voudrais que cette fois, quand la République est si bien assise, quand ses adversaires ont démontré d'une façon si éclatante leur irrémédiable impuissance, les élections municipales se fissent sur le terrain des intérêts municipaux ; que sur ce terrain un grand esprit de conciliation présidât au choix des comités et aux transactions nécessaires(*)

Dans un conseil municipal, messieurs, on peut faire entrer les représentants de bien des nuances de l'opinion républicaine, mais

*(*Les électeurs, nous en sommes sûrs, ne se méprendront pas sur le sens qu'il faut donner à ces paroles de M. Jules Ferry. En disant que les élections du 4 Mai seront universellement républicaines, le ministre entend bien que nous ne nous désarmions pas vis à-vis des royalistes. Il ne veut pas enlever à la consultation prochaine le caractère politique que lui donne nécessairement le choix futur des délégués sénatoriaux. Il entend seulement que toutes les questions du programme républicain, telles que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Révision, etc... qui sont du ressort du mandat législatif, ne soient pas posées à propos du mandat municipal, plus particulier et plus restreint. Que nos élus appartiennent à une des nuances républicaines et soient disposés à respecter les lois et les institutions du pays, qu'ils joignent à cela quelques aptitudes administratives, et nous aurons voté suivant la pensée de M. Jules Ferry.*

En parlant d'empiètement, et de revendications déplacées, M. Ferry n'a, du reste, en vue que la conduite de certains conseils municipaux des grandes villes telles que Paris, Marseille, Lyon, etc., et ne s'adresse pas au grand peuple des campagnes dont il vante plus haut l'esprit de modération et de sagesse.

...on doit leur imposer à tous une condition première : c'est de respecter les lois du pays, les lois de leur propre institution, de renoncer à ce système d'empiètement, d'usurpation, de revendications déplacées, illégales, qui sont trop souvent le rêve de certains conseils municipaux...

A quoi servent ces perpétuelles revendications politiques de certains conseils municipaux ? Qu'est-ce que cette mauvaise habitude de jouer au Parlement ? Est-ce que l'on s'imagine, par hasard, que le Parlement reculera devant ces petites insurrections locales ? Et si l'on sait le contraire, si l'on ne peut se faire aucune illusion sur le résultat final, que veut-on ? Est-ce le désordre, la confusion des idées, l'anarchie, plus fatale à la République qu'à tout autre gouvernement ? ».

M. le ministre termine en portant un toast à la municipalité de Périgueux et à son maire, au nom de la politique d'ordre, de progrès, de fermeté et de sagesse qui les anime.

Des cris répétés de « Vive la République ! » accueillent la fin de ce discours, interrompu à plusieurs reprises par de longs applaudissements.

Le Finistère, 23 avril 1884

11. Nomination d'élèves-maîtres à l'école normale d'instituteurs de Quimper

Par arrêté en date du 12 août 1884, M. le Recteur de l'Académie de Rennes a nommé élèves-maîtres, à l'Ecole normale d'instituteurs de Quimper, les jeunes gens dont les noms suivent (Ordre de mérite). :MM.

1. Le Dant, Edmond, élève de l'école annexe;

2. Lavent, Henri, élève de l'école de Saint-Corentin Quimper ;
3. Couchouron, Michel, élève de l'école de Recouvrance;
4. Allain, Gustave élève du lycée de Brest ;
5. Maingam, Auguste, élève du collège de Morlaix ;
6. Gaillard, Jean, élève de l'école de Châteaulin ;
7. Collobert, Jean, élève de l'école de St-Corentin Quimper;
8. Roy, Jules, élève du collège de Quimper;
9. Morvan, Louis, élève de l'école de Saint-Corentin Quimper ;
10. Morvan, Jean-Louis, élève de l'école de Loctudy;
11. Gouriou, Yves, élève de l'école de Lambézellec ;
12. Lavol, Auguste, élève de l'école de Roscoff ;
13. Madic, Charles, élève de l'école de Saint- Corentin Quimper ;
14. Le Page, Maurice, élève de l'école de Saint-Corentin Quimper;
15. Vaudrion, Alexandre, élève de l'école de Bel-Air Brest ;
16. Quéménéur, Nicolas, élève de l'école de Lannilis;
17. Le Baut, Jean, élève de l'école de Châteaulin ;
18. Le Corre, Charles, élève de l'école de Saint-Corentin Quimper;
19. Bernicot, Jean, élève de l'école de Crozon ;
20. Le Tarridec, Charles, élève de l'école de Braspart;
21. Gouriou, Jean, élève de l'école de Plounéour-Trez;
22. Le Meur, Henri, instituteur-adjoint à Plougasnou;

23. Elléouet, Hervé, élève de l'école de Saint-Thégonnec;

24. Prigent, Pierre, élève de l'école de Lanmeur;

25. Kéruzoré, Yves, élève de l'école de Brasparts.

M. Hurtrel, François, instituteur-adjoint à Pouldreuzic, est admis à suivre les cours de seconde année.

Le Finistère, 23 août 1884

12. Projet de Congrès d'Instituteurs en 1885

Une réunion composée de quatre-vingts instituteurs venus des différents points de la France a eu lieu dimanche, à l'hôtel de la Société de géographie. Elle a décidé qu'un congrès d'instituteurs aurait lieu au printemps prochain. Les questions suivantes y seront examinées :

1° Les conditions matérielles, morales et administratives qui peuvent exercer une action sur le caractère de l'instituteur et par suite sur son rôle d'éducateur ;

2° Utilité des cercles pédagogiques. Leur organisation et leur fonctionnement. Certificat d'études primaires. Réformes et améliorations,

Une commission d'organisation composée de vingt-cinq membres a été nommée.

Le Finistère, 24 septembre 1884

13. Ouverture de l'école normale de garçons de Quimper

Nous avons dit qu'au point de vue matériel, l'organisation intérieure de l'Ecole normale des garçons est encore loin d'être complète; cependant, M. le directeur de cette école nous écrit — et nous nous empressons d'*accueillir cette bonne nouvelle* — qu'elle s'ouvrira irrévocablement le 20 du mois courant. Nous insistons sur cette date, quelques élèves ayant pu être induits en erreur par nos premiers renseignements.

Le Finistère, 11 octobre 1884

14. Première rentrée de l'école normale d'instituteurs de Quimper sur le site de Roz Avel

La rentrée de l'école normale d'instituteurs de notre ville a lieu, comme nous l'avons dit, le 20.

Le nombre total des élèves-maîtres qui vont suivre les cours de cette école est de 63 : première année : 28 ; deuxième année : 17 ; troisième année : 18.

Sur les 28 élèves *nommés*, cette année, 25 ont été compris dans une première promotion et nous en avons donné la liste : les trois autres ont été nommés plus tard, ce sont : MM. Sez nec, élève de l'école Saint-Corentin, de Quimper ; Le Bars, instituteur-adjoint à Plozévet ; Le Faou, élève de l'école publique de Châteaulin.

Le Finistère, 15 octobre 1884

15. A propos de la nouvelle école normale d'instituteurs

Nous recevons la lettre suivante, qui contient des vérités bonnes à mettre sous les yeux du public :

« Monsieur le Rédacteur,

« Dans une lettre qu'un *promeneur* adressait, le 9 novembre dernier, à l'*Union monarchique*, au sujet de la nouvelle école normale d'instituteurs, et qui a été insérée dans ce journal le 12 du même mois, on lit le tout petit alinéa suivant : « Avec plus de simplicité et moins de frais ont été instruits, par nos Frères, des instituteurs ne le cédant en rien à ceux qui sortiront de ce **palais**. »

« Il est regrettable que l'auteur n'ait fait qu'indiquer la comparaison entre l'ancienne école et la nouvelle. Il a longuement parlé de celle-ci ; je voudrais parler avec quelques détails de l'ancienne. J'y ai passé trois ans sous la direction des Frères, et les renseignements qui vont suivre seront certainement plus exacts et plus précis que ceux du Promeneur de l'*Union*.

« L'installation de l'Ecole normale dans une seule aile du Collège n'avait pas coûté grand'chose au département : cela est certain. On avait transformé les greniers en dortoirs où, sous les énormes poutres qui menaçaient nos têtes, nous étouffions l'été et grelottions l'hiver. — Notre salle d'étude, où l'on descendait par un escalier de six marches aussi raides que des barreaux d'échelle, véritable casse-cou, cause et témoin de plus d'une chute, était si mal éclairée qu'il fallait, pendant cinq mois, tenir le gaz allumé toute la journée. Les fenêtres étaient si bien disposées qu'il était impossible d'y renouveler l'air. Le réfectoire était un sous-sol, où l'humidité suintait le long des murs et donnait naissance à plusieurs espèces de champignons, dont l'aspect repoussant soulevait le coeur; à côté était la cuisine, d'où se répandaient dans toute la maison, surtout les jours de friture et de soupe aux choux, des parfums peu propres à aiguïser l'appétit. — La cour, fermée d'un côté par la prison, de l'autre par un couvent de religieuses, était si étroite qu'on ne pouvait y prendre aucun exercice, ni s'y livrer à aucune espèce de jeu; et nous n'étions que *trente-neuf élèves-maîtres* ! Il fallait être d'un tempérament robuste pour se bien porter dans un pareil établissement.

Les dépenses, vu notre nombre restreint, étaient peut-être moins considérables pour le département ; mais je puis vous affirmer que nos successeurs ont moitié moins de frais à supporter que nous n'en avons à cette époque. Outre les chapelets, scapulaires, médailles, livres de cantiques, etc., obligatoires, que le Frère Léopold

nous vendait deux fois plus cher que la Librairie catholique, nous avions des notes de blanchissage, raccommodage et fournitures qui s'enflaient dans des proportions énormes. Pour vous en donner une idée, l'enquête faite en février 1880 a constaté que les dix élèves de première année, entrés à l'école au commencement d'octobre avec un trousseau tout neuf, avaient eu pour 1,573 fr. 55 de fournitures, blanchissage et raccommodage: 157 fr. 35 en moyenne par élève pour quatre mois, quand aujourd'hui le normalien donne, une fois payée pour trois années d'école, une somme de 60 fr. ! Le Frère Crescentien, chargé de l'école annexe, avait poussé si loin ces perceptions abusives, que le Parquet s'en était ému, qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui, et qu'il fut bel et bien mis en prison.

J'aurais mauvaise grâce à dire que nous ne sommes pas d'aussi bons instituteurs que ne le deviendront bientôt nos jeunes camarades ; mais s'il en est ainsi, nous avons un grand mérite, étant données l'instruction et l'éducation que nous recevions des bons Frères.

Pour notre instruction, on nous lisait pendant les repas les articles les plus violents et les plus haineux de l'*Univers* et d'un petit journal quimpérois intitulé l'*Impartial*.

« Nous apprenions l'histoire de France dans les ouvrages de M. Chantrel ; mais l'histoire de France n'était qu'accessoire ; nous faisons surtout du catéchisme de persévérance et de l'histoire ecclésiastique. Le cours de pédagogie était professé par le frère Léopold, qui avait la spécialité des jeux de mots et des allusions piquantes ; c'étaient sans cesse les mêmes plaisanteries, tellement inconvenantes ou plutôt tellement obscènes que ma plume se refuse ici à les reproduire. Nous en étions écoeurés.

Quant à l'éducation, elle reposait surtout sur le système du directeur, le frère René. Ce saint religieux avait un singulier moyen de nous inculquer les bons principes de la morale. Je n'insiste pas sur ces ignominies. On sait que le digne homme fut frappé d'interdiction par l'unanimité des membres du conseil départemental, et que son système, mis en pratique par quelques congréganistes de Landivisiau et de Douarnenez, relève de la cour d'assises.

Nous espérons bien que les instituteurs qui sortiront du **palais** qu'on vient de leur construire, auront plus de facilités que nous pour apprendre ce qu'ils devront plus tard enseigner à leurs élèves, et qu'ils n'auront pas, comme nous, à désapprendre ce qu'on leur aura enseigné.

« *Un instituteur.* »

Le Finistère, 22 novembre 1884

16. Licence laïque ; satire cléricale.

C'est, nous dit-on, au milieu des landes, dans un pays où les loups abondent.

A côté d'humbles masures et d'une modeste église, s'élève une superbe construction.

L'illustre bourreau, l'Attila de la gent canine, *P. Bert*, pour l'appeler par son nom disait, il y a quelques années qu'il fallait à tout prix que l'école éclipsât l'église.

Au matériel, c'est fait en plusieurs endroits, et, ici comme là, le vivisecteur a été servi à souhait.

Dans ce superbe logement, trop vaste assurément pour les enfants de l'école, doit se trouver un gîte pour l'institutrice ; mais alors comment se fait-il que la demoiselle soit installée à l'auberge?

Au fait, que faire en un gîte... seule, isolée, quand on est craintive et cependant sociable, comme l'est une jeune fille qui a vu à peine son dix - neuvième printemps ?

Là n'est pas, du reste, le grief que nous formulons contre notre héroïne.

Nous ne voulons incriminer que son zèle.

Elle a compris, cette jeune brevetée, qu'une grande mission lui est confiée. Répandre à profusion les lumières de l'instruction laïque, les faire briller aux yeux de tous, inonder de leur merveilleux éclat toutes les personnes qui l'entourent.

La voilà donc à l'œuvre dès le matin et durant tout le jour. Puis le soir arrive ; notre institutrice rentre à son hôtel. Il semble que l'heure du repos a sonné.

Détrompez-vous. Le zèle de l'apôtre laïque ne connaît ni trêve ni repos.

Elle est là, à côté d'une table rustique : autour d'elle cinq à six robustes gaillards, aussi riches, non point d'instruction mais d'années, que leur gentille maîtresse, écoutent avidement ses leçons et se font initier par elle aux mystères de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire.

Les mythologies anciennes nous parlaient bien d'un Apollon dirigeant le chœur des neuf Muses; mais Apollon, dit la fable, appartenait au sexe fort et les Muses étaient ses sœurs.

Elles nous représentent bien un Orphée ravissant des auditeurs et des auditrices par les accents harmonieux de sa lyre ; mais ses élèves étaient des tigres et des tigresses, des lions et des lionnes.

Enfoncés les mythes et les mythologies, et vive le progrès !

La demoiselle s'est dit qu'elle aussi possède une lyre à trois cordes sonores : l'instruction laïque (oui, là est le hic) ; obligatoire (elle oblique fameusement et ne va guère droit au cœur humain qui aime la liberté) ; gratuite (? ?).

En avant donc la musique ! On a accepté de laïciser ou, si vous le préférez, d'appriivoiser le plus de monde possible ; et, s'il est permis d'appriivoiser les enfants, pourquoi pas les jeunes gens ?

Jeune musicienne, il faut en convenir, vous avez trouvé là un excellent moyen pour atteindre ce but.

Prenez garde, cependant ! M l'inspecteur, votre chef tout-puissant, pourrait bien apprécier la chose autrement et convenir, avec nous, que cela ne convient pas et que votre zèle dépasse les bornes de ce qui est permis.

On a beau être laïque, on tient à conserver un certain décorum. Il pourrait trouver que votre zèle frise la licence, et vous n'êtes, à notre connaissance, qu'une simple brevetée.

Le Courrier du Finistère, 6 décembre 1884

17. Les écoles laïques cléricales (sic !)

Dernièrement, sous ce titre, le journal le *Monde* publiait un article sur les procédés hypocrites dont l'Administration se sert pour tromper les parents et attirer leurs enfants aux écoles laïques.

«Il se passe, disait ce journal, dans certains départements, un phénomène assez singulier, qui a déjà été signalé, mais qui mérite d'être relevé chaque fois qu'on le constate. C'est celui que présentent certaines écoles communales, où la neutralité, imaginée par la loi du 28 mars 1882 et solennellement promise par M. J. Ferry, se transforme en enseignement irréprochable, et même, pourrait-on dire, religieux à l'excès. C'est ce qui se produit dans un grand nombre d'écoles publiques de la Manche, du Calvados et de la Seine-Inférieure. »

A ces départements, le *Monde* pouvait ajouter celui de la Loire-Inférieure, et en particulier l'arrondissement d'Ancenis. Dans un certain nombre de communes de cet arrondissement, des écoles laïques se trouvent en présence d'écoles libres tenues par les Sœurs.

Pour soutenir la concurrence et amener des élèves à l'école laïque, la *demoiselle*, comme généralement on appelle la maîtresse d'école laïque, « fait apprendre l'Évangile, le Catéchisme, réciter le chapelet et les prières, affirmant à tous que son école est non-seulement aussi religieuse, mais encore plus religieuse même que celle dirigée par les Sœurs. »

Nous pourrions citer une commune où la *demoiselle*, aidée par le Maire, voulait obliger M. le Curé à lui donner le pas sur les Sœurs dans l'église...

Non-seulement les inspecteurs primaires approuvent, mais ils encouragent les institutrices et l'on dit que celui d'Ancenis y met un zèle remarquable. Inspectant les écoles de jeunes filles, il questionne celle-ci, celle-là, sur tel ou tel fait de l'Évangile, leur faisant

remarquer d'avoir bien soin de ne pas confondre les *pharisiens*, avec les parisiens et les *publicains* avec les républicains.

Voyez-vous ce bon monsieur avec un air aussi doux et bénin que peut avoir un chat guettant une souris, le voyez-vous donner aux petites filles une leçon de catéchisme et d'instruction religieuse. Comme c'est paternel !

Bien plus paternel est-il quand il rencontre en son chemin une troupe de fillettes sortant de l'école des Sœurs. Avec quel empressement, quelle sollicitude il s'informe à celle-ci pourquoi elle a l'oreille rouge : — vous l'a-t-on tirée, par hasard ? A celle-là, pourquoi la joue enflée ? — vous a-t-on frappée ? Vous avez les yeux rouges, dira-t-il à l'une, vous avez pleuré ? A l'autre ; pourquoi cette égratignure ?

Toutes de répéter en chœur: non, non, les chères Sœurs ne nous frappent point, ne nous tirent pas les oreilles et ne nous font pas de mal.

Ah mais ! C'est qu'on ne sait pas ce qui se passe dans les maisons des Sœurs. Celles-ci ne doivent pas toucher, même du bout du doigt, leurs élèves. Si elles sont communales, elles ne doivent pas tolérer un catéchisme dans les classes ou parmi les livres de leurs élèves.

Deux poids et deux mesures. Les laïques doivent être cléricales dans les communes où il y a des écoles libres, et les Sœurs sont tenues à l'enseignement laïque là où elles sont communales. Sincérité et fraternité républicaines se valent.

Citons encore ces conseils donnés par le *Monde* : « Que les catholiques y prennent garde et qu'ils fassent des efforts désespérés pour maintenir les écoles libres, car elles sont une sécurité pour les enfants qu'elles abritent et en même temps elles

enrayent l'œuvre de déchristianisation et de démoralisation assignée comme but aux écoles publiques. »

En effet si la concurrence venait à cesser, on verrait aussitôt instituteurs et institutrices laïques abandonner leurs simagrées et donner l'enseignement contre Dieu et l'Eglise, tel qu'il se pratique déjà dans les communes où n'existent pas d'écoles libres congréganistes (*L'Espérance du peuple*).

L'Union monarchique du Finistère, 10 septembre 1884



